



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE L'EURE

Direction des Actions Interministérielles  
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Affaire suivie par M. Antoine LEMALLIER

Téléphone : 02 32 78 28 17

Fax : 02 32 78 26 38

Antoine.lemallier@eure.pref.gouv.fr

Evreux, le 21 NOV. 2008

### Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne

Compte Rendu de la réunion  
du mercredi 30 avril 2008 à 9 h 30

Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne s'est réuni le mercredi 30 avril 2008, à la Mairie de Gaillon, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre GAUDIN, Sous-Préfet des Andelys, représentant Monsieur le Préfet de l'Eure.

#### Membres présents :

M. Jean-Luc HOLUBEIK	D.R.I.R.E. Haute-Normandie, Chef de subdivision de l'Eure
M. Marc DOUCHIN	Directeur de la Sécurité, Préfecture de l'Eure
Mme Marie-Pierre BABIN	D.D.T.E.F.P. de l'Eure
M. Bernard LE DILAVREC	Maire de Gaillon
Mme Guillemette ALQUIER	Maire de Port-Mort
Mme Nicole DROUILLET	Maire de Saint-Aubin sur Gaillon
M. Jean-Luc RECHER	Maire d'Aubevoye
M. Michel PLATEL	Adjoint au maire de Courcelles sur Seine
M. Yann LE FUR	Adjoint au maire de Gaillon
M. Pascal RATEL	Police municipal d'Aubevoye
M. Yann LAGADEUC	Direction, SYNGENTA PRODUCTION France
M. Pascal COSNEAU	Directeur, NUFARM S.A.S.
M. Guy DELAHAYE	Directeur d'Usine, ASHLAND-AVEBENE
Mme Anne SCOTTE	Responsable QHSE, SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Claire DUNAUD	Responsable HSE, NUFARM S.A.S.
M. Philippe DELEPLANCQUE	Responsable QHSE, ASHLAND-AVEBENE
Mme Odile HANTZ	F.C.P.E.
M. Michel LESAGE	Proviseur du Lycée A. Malraux
M. Bernard VERON	U.F.C. Que Choisir
M. Bernard BAUDUIN	Association pour la sauvegarde du site de Port-Mort
M. Patrick BARBOSA	Association la Sauvegarde de l'Environnement
M. Bernard ROULEAUX	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Florence LORIOT	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
M. Roger COLLETTE	C.H.S.C.T., NUFARM S.A.S.
M. Davy DESPLAN	C.H.S.C.T., NUFARM S.A.S.

**Membres excusés :**

M. Alain DUWELZ U.F.C. Que Choisir  
M. Marc de BLIGNIÈRES Représentant C.C.I. de l'Eure

**Autres participants :**

M. Jean-François GUÉRIN D.R.I.R.E. Haute-Normandie  
Mme Nathalie VISTE D.R.I.R.E. Haute-Normandie, subdivision de l'Eure  
M. Joël MOGNOL D.D.E. de l'Eure  
Mme Denise BROCKAERT Maire de Villers sur le Roule  
Mme Sandrine BOTIA Maire de Vieux-Villez  
Mme Valérie LÉPY Adjointe maire de Tosny  
M. Jacques CARPENTIER Conseiller commune de Tosny  
M. Claude THOREL Adjoint maire de Sainte-Barbe

**- Préfecture :**

M. Jean-Michel RUBON Directeur de Actions Interministérielles  
M. Antoine LEMALLIER Chef de Bureau Urbanisme et Environnement  
Mme Sandrine LEBRETON-DUVAL Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Le Président accueille les membres et ouvre la réunion du C.L.I.C. sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon - Saint-Pierre la Garenne, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2007**
- 2.- Information et communication des entreprises au public (rappel des textes et procédures appliquées)**
- 3 - La situation de SYNGENTA à la suite de l'accident du 21 janvier 2007**
- 4 - Point sur les plans de prévention des risques technologiques**
- 5 - Etat des mises en demeure prononcées par l'administration**
- 6 - Questions diverses (Réunions PPI Nufarm, investissements des entreprises en matière de sécurité, transport de matières dangereuses, nuisances olfactives de Nufarm ...)**

**1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2007**

M. le Président aborde la question du compte-rendu qui devra être envoyé aux membres du bureau du C.L.I.C. avant signature, puis diffusé sur le site Internet du S3PI. Il demande si quelqu'un a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion.

M. Barbosa soulève une erreur de commune sur la page 3, il faut écrire **Saint Pierre la Garenne** et non Saint Pierre les Elbeufs.

M. le Président confirme que l'erreur matérielle sera corrigée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous cette réserve.

## **2.- a) Information préventive sur les risques majeurs et communication des entreprises au public (rappel des textes et procédures appliquées)**

Le Président donne la parole à M. Douchin, Directeur de la Sécurité de la Préfecture de l'Eure.

M. Douchin explique que réglementairement les maires sont obligés de faire des publications dès l'approbation du plan particulier d'intervention PPI (affichage, presse ...). Dans le cadre de l'information du public prévue par la réglementation, il n'y a aucune obligation de réunion publique après l'approbation du P.P.I. M. Douchin ajoute que des affiches sur l'exposition de la commune aux risques et précisant les comportements de sécurité à adopter en cas d'urgence seront mises à disposition des maires gratuitement très prochainement.

M. le président explique que même si les industriels n'y sont pas obligés, ceux-ci ont décidé de mettre en place des réunions publiques afin de répondre à une demande de transparence des riverains.

Mme le maire de Saint Aubin sur Gaillon demande si un délai sera accordé afin de mettre en concordance ce qu'exprimeront les affiches et la réalité du terrain (s'assurer du bon confinement du local...).

M. le maire d'Aubevoye fait part de son expérience lors d'un incident fictif réalisé dans les écoles. Pour lui, il est quasi impossible de calfeutrer toutes les fenêtres. En ce qui concerne l'ensemble de la population, il y aura nécessité de faire participer la communauté de communes.

M. Lesage, proviseur d'un lycée relate que les exercices de confinement au niveau des écoles ont été plutôt positifs, il faut prévoir une salle de confinement.

M. Bauduin interroge sur les ERP concernés.

Mme le maire de Saint Aubin sur Gaillon répond que seuls les établissements publics sont concernés. Pour ce qui est du privé, ils sont informés qu'ils se situent dans une zone de danger. C'est au propriétaire de l'établissement de prendre toutes les dispositions pour mettre en sécurité son local et ses clients.

M. Barbosa estime que l'affichage et la presse ne sont pas des moyens d'information totalement fiables pour la population. Un effort doit donc être fait pour améliorer ce point.

M. le président demande à ce que l'ensemble de la population soit réellement informée de l'existence et de la tenue des réunions publiques d'information.

## **2) b) Communication à chaud en cas d'incident ou d'accident sur une installation « Seveso »**

M. Guérin présente la communication à chaud en cas d'accident sur une installation « Seveso ». Le bureau d'analyse des risques et des pollutions industrielles (BARPI) propose aux industriels des outils de communication vis-à-vis des populations riveraines, des associations, des élus, des administrations et de la presse.

M. Lagadeuc ne voudrait pas que l'on confonde la cotation BARPI, qui est liée aux incidents ponctuels et qui rentrent souvent dans le cadre du déclenchement d'un POI (Plan d'Opération Interne) qui lui-même comporte la communication aux maires concernés ainsi qu'à la Préfecture et

la communication lors d'événements perceptibles par l'extérieur, où la communication se fait en amont ou dès la notification de l'incident.

M. le Président acquiesce et ajoute qu'en effet même si la cotation BARPI est nulle, une réaction émotionnelle peut être très forte lors de l'intervention de pompiers alors même qu'il s'agit d'un exercice.

M. Lagadeuc rappelle que lors de l'accident sur la chaîne de fabrication du THIOVIT®, les riverains ont vu passer les pompiers et les forces de l'ordre ce qui a engendré chez eux une charge émotionnelle très importante. L'information est donc capitale.

M. Delahaye s'interroge sur les personnes destinataires de cette communication.

M. Lagadeuc répond que pour sa part en cas d'événements perceptibles, il prévient le maire, qui relaye ensuite l'information, et la DRIRE.

### **3 - La situation de SYNGENTA à la suite de l'accident du 21 janvier 2007**

Présentation par M. Lagadeuc qui explique qu'il y avait deux solutions possibles après l'accident sur la chaîne de fabrication du THIOVIT®, déjà évoqué au dernier CLIC. En effet, soit les actionnaires de la société décidaient de stopper la production, soit ils consentaient à un effort financier important afin de fiabiliser la production. C'est la deuxième solution qui a été retenue en accordant encore plus de moyens à la sécurité sur le site et notamment sur la tour THIOVIT®. M. Lagadeuc relate l'embauche de 25 personnes l'an dernier dont 5 ingénieurs sur l'ensemble du site, y compris 6 embauches pour l'unité de production du THIOVIT®.

M. le président estime que cette présentation va tout à fait dans la logique du CLIC. Pour l'incident, il confirme le lien très fort entre risque technologique et risque économique.

M. Bauduin demande si l'expérience de Syngenta peut servir aux autres industriels, notamment Nufarm et Ashland, dans la mesure où notamment NUFARM dispose également de tours d'atomisation.

M. Cosneau précise que les risques d'explosion dans les tours d'atomisation sont plus liés aux produits qu'aux installations. Les sociétés en présence ne fabriquent pas les mêmes produits. Les aptitudes de ces produits à créer des explosions sont très différentes.

### **4 - Point sur les plans de prévention des risques technologiques**

Projection du film P.P.R.T. élaboré par le MEEDDAT.

M. le président estime que le film est un bon résumé de la démarche P.P.R.T, clair et accessible par tous.

Présentation par Mme Viste. Elle précise que pour le P.P.R.T. de Gaillon-Saint Pierre la Garenne la phase d'examen des études de dangers est en cours. Le périmètre d'étude du P.P.R.T. devrait être défini avant la fin juin, sous réserve que les entreprises concernées fournissent les éléments en temps utile, compte tenu des demandes de compléments qui leur ont été adressées.

M. le président demande à l'assemblée la date de la prochaine réunion du C.L.I.C afin de tenir compte de ce point.

M. Holubeik propose une réunion au cours de la deuxième quinzaine de septembre avant la consultation des conseils municipaux intéressés et la signature de l'arrêté préfectoral de prescription.

M. le président propose d'inscrire à l'ordre du jour de cette prochaine réunion la prescription du P.P.R.T. de Gaillon-Saint Pierre la Garenne ainsi que le bilan des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) 2007 des trois établissements.

Mme le maire de Port-Mort s'inquiète de savoir quand les mairies seront consultées.

M. Holubeik explique qu'elles le seront à plusieurs étapes de l'élaboration du P.P.R.T. et notamment dans un premier temps avant signature de l'arrêté de prescription qui sera soumis à chaque commune concernée.

Mme le maire de Saint Aubin sur Gaillon demande si cette consultation aura lieu après la prochaine réunion du C.L.I.C.

M. Holubeik confirme et ajoute que les modalités de ces différentes consultations seront exposées lors de ladite réunion.

#### **5 - Etat des mises en demeure prononcées par l'administration**

Présentation par Mme Viste.

M. le Président précise que ces mises en demeure peuvent être liées à des écarts réglementaires techniques ou administratifs.

Mme Viste ajoute qu'il s'agit de demandes liées à des contraintes techniques ou de communication de données administratives ou techniques.

En réponse à la question de M. le maire de Gaillon, M. le président explique que les contrôles débouchant sur des propositions de mise en demeure adressées au préfet sont effectués par l'inspection des installations classées, à savoir la D.R.I.R.E pour les établissements industriels.

M. le président demande l'organisation d'une réunion d'information sur les plans particuliers d'intervention avant l'été aux Andelys, comme celle qui a eu lieu en janvier à Aubevoye. Il sollicite M. Douchin pour établir une liste des communes concernées qui n'ont pas été conviées à ladite réunion de janvier et les inviter à celle des Andelys.

#### **6 - Questions diverses (Réunions PPI Nufarm, investissements des entreprises en matière de sécurité, transport de matières dangereuses, nuisances olfactives de Nufarm ...)**

M. le président précise que le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) sera à l'ordre du jour du prochain C.L.I.C. et que la présentation qui est faite aujourd'hui est ciblée sur les investissements des entreprises en matière de sécurité.

Présentation par M. Lagadeuc qui rapporte que Syngenta utilise 30 à 50 % de ces investissements non pas à la compétitivité de l'entreprise mais à sa pérennité, donc sa sécurité.

Présentation par M. Delahaye qui avance que Ashland Avebene a embauché un gardien, ancien pompier de Paris, qui loge sur le site puisqu'il était demandé de pouvoir joindre un employé de la société à toute heure du jour ou de la nuit. De plus, la moitié des investissements de cette année sont consentis pour répondre aux mises en demeure de la D.R.I.R.E.

Présentation par M. Cosneau. Il explique que la question de la pérennité de l'Etablissement de Nufarm à Gaillon se pose car les contraintes d'exploitation sont très lourdes. Il fait remarquer que le stockage de chlore sur le site de Gaillon est dans un bâtiment de confinement, ce qui n'est pas obligatoire dans certains autres pays européens. Les zones de dangers sont largement supérieures à celles d'autres établissements européens similaires.

M. le président évoque la question des odeurs. Comme le propose M. Barbosa, un point régulier devra être assuré.

M. Cosneau explique que des études sont en cours actuellement afin de réduire les nuisances que pourraient occasionner ses installations. Mais il est difficile de les traiter malgré des études de bureaux spécialisés car il s'agit d'une problématique complexe.

M. Barbosa soulève le problème récurrent de la desserte routière des matières dangereuses sur les trois établissements qui présentent des dangers réels pour les riverains.

M. le président confirme que cette question sera à l'ordre du jour d'un prochain C.L.I.C. La Direction de la sécurité de la Préfecture fera une présentation sur ce point.

M le président annonce que la prochaine réunion du CLIC se fera au courant de l'automne lorsque l'ensemble des éléments demandés aux industriels auront pu être analysés par la DRIRE.

M. le maire de Gaillon précise qu'il serait opportun que la Sous-Préfecture prenne l'attache de la mairie quelques jours avant ladite réunion afin de préparer techniquement la salle avec le matériel approprié.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les participants et lève la séance à 12h30.**

Le Président,

Pierre GAUDIN

